

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14 - 2023

Séance du : 14 Mars 2023

Nombre de conseillers:

En exercice : 14  
Présents : 9  
Votants : 11

L'an deux mille vingt trois le 14 Mars à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

**Etaient présents :**

BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, HUGUES Stéphanie, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

**Excusés ayant donné pouvoir :** GAUDIN-LEVERT Natacha donne pouvoir à STORNI Cécile, LIOTHIER Céline donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul

**Absents Excusés :** ALLEGRE Sophie, BLAZEVIC Harry, GRANGÉ David

**Date de convocation :** 08/03/2023

**Date d'affichage :** 08/03/2023

**OBJET : Convention avec la CAPEV – Fond de concours GEPV**

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L526-5 VI, Considérant que la Communauté d'Agglomération souhaite créer un réseau séparatif d'eau pluviale Impasse du Couderc et que dans ce cadre la CAPEV demande un fonds de concours à la commune de Lavoute-sur-Loire pour la part Eaux pluviales,

Le montant du fonds de concours à verser à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant prévisionnel pour les travaux	HT retenu	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours
12 000.00 €			12000.00 €	6000.00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Lavoûte-sur-Loire à la Communauté d'agglomération est donc proposée.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de verser un fond de concours à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 6 000 € HT,
- **APPROUVE** la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Lavoûte-sur-Loire à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

